

**MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**PV N° 02/07/16**

**PROCÈS-VERBAL**

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'arrondissement du 15 mars 2016*

Le mardi 15 mars 2016 à 18h35, les membres du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, le mercredi 9 mars 2016 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

**Etaient présents :**

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE et Monsieur Christian LE ROUX.

**Etait absent et excusé :**

Monsieur Yves POZZO di BORGO ayant donné pouvoir à M. René-François BERNARD ;

**Etaient absents :**

Madame Laurence AMAND et Monsieur Christophe POISSON ;

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement.

### **1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2016 004**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir d'Yves POZZO di BORGO pour René-François BERNARD, Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance René-François BERNARD, et, comme secrétaire auxiliaire, Nathalie BADIER.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2016 004**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

### **2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 15 mars 2016. 07 2016 005**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du lundi 1<sup>er</sup> février 2016 est donc adopté.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2016 005**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

### **3 - Aménagements de sécurité routière éligibles aux subventions du Conseil Régional d'Ile de France - Demande de subventions au titre de 2016. 20165 DVD 41**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur René-François BERNARD indique qu'il existe deux dispositifs éligibles à des subventions de la Région Ile-de-France. Le premier correspond à un taux d'accidents de 5 accidents sur une section de 850 mètres sur une période de 5 ans. La subvention est alors de 50%. Le second est consacré à la sécurité des usagers ; cela correspond à la proximité avec des lieux qui reçoivent du public (facultés, établissements scolaires, etc.). La subvention de la Région est alors de 30%. Le 7<sup>e</sup> arrondissement est visé par le dispositif n°1, soit une subvention de 50% pour les lieux à haute accidentologie, tel que l'angle de la rue de Grenelle et du boulevard Raspail où 13 accidents entre 2009 et 2014 ont été recensés. Le montant qui

sera demandé à la Région est de 100.000 euros. Pour le dispositif n°2, c'est-à-dire des lieux qui accueillent du public, l'Institut d'Etudes Politiques (Sciences Po) est concerné par l'aménagement à l'angle la rue de Grenelle et de la rue Saint-Guillaume qui va bénéficier d'une subvention de 30.000 euros, correspondant aux 30% de prise en charge par la Région.

Madame le Maire indique tenir des réunions avec la Région Ile-de-France pour des besoins concernant le 7<sup>e</sup> arrondissement, en application de la nouvelle politique de la Présidente du Conseil régional, qui consulte les maires d'arrondissement, ainsi que les communes de l'Ile-de-France. Les demandes pour les lycées seront également étudiées, sujet important pour l'arrondissement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2016 DVD 41**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**4 – Parc des stationnements Joffre (7ème) - Résiliation pour faute du contrat d'occupation du domaine public du 16 janvier 2014 avec la société BESPOKE AUTO SPA PARIS. 2016 DVD 44**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD rappelle avoir rapporté au Conseil, en 2013, la délibération qui avait conduit à attribuer à la société BESPOKE AUTO SPA PARIS la concession du parking Joffre. Or, après 2 ans d'exercice, cette société n'a rendu à la Ville de Paris aucune redevance, et n'a pas payé non plus la base sur laquelle elle s'était engagée (frais de surveillance, etc.). En vertu de l'article 13 de la convention, la Ville de Paris, au bout d'un mois de relance, a décidé de résilier cette convention.

Monsieur BERNARD propose de voter en faveur de cette résiliation.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2016 DVD 44**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**5 – Visite publique des égouts place de la Résistance (7ème) - rénovation - approbation du principe de l'opération - marché de maîtrise d'œuvre - modalités de passation et autorisations administratives. 2016 DPA 16**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD indique que située place de la Résistance sur la rive gauche du Pont de l'Alma, la Visite publique des égouts est un des lieux industriels parisiens en activité les plus originaux à découvrir. Elle offre la particularité d'être à la fois un haut lieu du patrimoine industriel ouvert au public (100 000 personnes par an) et un ouvrage en exploitation.

Un kiosque sur le quai haut de la Seine signale l'entrée de la visite qui se développe entièrement en sous-sol dans des galeries. L'installation scénographique est ancienne et hétérogène. Les conditions de présentation sont assez difficiles, compte tenu de l'environnement humide, corrosif et d'une ventilation naturelle insuffisante.

La totalité des surfaces hors œuvre représente 2170 m<sup>2</sup>.

Les objectifs du maître d'ouvrage sont :

- améliorer les conditions de présentation et de médiation des installations de la visite publique des égouts,
- optimiser la fréquentation et améliorer le confort des visiteurs,
- traiter l'accessibilité pour tous du site,
- rendre plus visible l'accès à la Visite des égouts depuis l'espace public,
- et améliorer le confort du personnel.

Le programme de l'opération comprend :

- la réorganisation des accès,
- la mise aux normes d'accessibilité,
- l'amélioration du parcours de visite (nouvelle scénographie),
- la mise aux normes des installations techniques et de sécurité,
- le réaménagement des locaux du personnel.

Pour accompagner le renouvellement de la Visite publique, un kiosque commercial sur voirie est prévu à proximité immédiate des accès du public. Il fera l'objet d'un appel à propositions à lancer par la Direction de l'attractivité et de l'emploi (DAE). Le maître d'œuvre de l'opération de rénovation assurera l'harmonisation des volumes visibles en surface (entrée, sortie, kiosque commercial), la réalisation du kiosque commercial sera prise en charge par son futur concessionnaire.

Le montant des travaux s'élève à 2,230 M€ H.T. pour un coût global de l'opération estimé à 4 M€, en valeur finale, estimée hors avance.

Ce montant ne comprend pas :

- la réalisation du kiosque commercial (à la charge du concessionnaire),
- l'acquisition éventuelle de mobiliers (tables, chaises...),
- le déménagement des meubles et matériels.

Il conviendra de prévoir également, en complément de l'opération de travaux, l'inventaire des collections du site ainsi que leur déplacement, leur actualisation et leur installation dans le site rénové.

Les travaux se dérouleront d'avril 2018 à mai 2019. Le site sera fermé pendant les travaux et rouvrira en août 2019.

Compte tenu de la configuration du site peu accessible, de la situation sur les Berges de Seine inscrites au Patrimoine Mondial, de nombreuses concertations devront être engagées avec la Préfecture de Police (PP) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Monsieur BERNARD propose d'adopter cette délibération.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2016 DPA 16**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**6 - 39 boulevard des Invalides (7ème) – Travaux de remplacement de couverture –**  
**Autorisations d'urbanisme. 2016 DLH 68**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Monsieur BERNARD indique que la Ville de Paris est propriétaire du Presbytère sis 39, boulevard des Invalides (7ème). Il s'agit d'un bâtiment de la paroisse catholique « Saint-François-Xavier-des-Missions-Étrangères » en R+2 doté de caves sur rue.

Pour assurer un confort thermique à ses occupants ainsi que le clos et le couvert, la Ville de Paris souhaite remplacer la couverture du presbytère qui présente des dégradations et des infiltrations importantes.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser la Maire de Paris à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, nécessaires aux travaux de remplacement de la couverture du Presbytère situé au 39, boulevard des Invalides.

Monsieur BERNARD propose d'adopter cette délibération.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**  
**2016 DLH 68**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**7 - Grille tarifaire d'occupation du domaine de la Ville de Paris par des bornes wifi.**  
**2016 DFA 71**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Madame le Maire indique qu'il s'agit de la WiFi à vocation touristique, mais que la jeunesse de Paris est très intéressée par ces bornes.

Monsieur BERNARD estime qu'une ville qui dispose de bornes WiFi dispose d'un avantage assez considérable, car par le biais de Viber ou Skype, les communications sont gratuites au niveau international. En outre, la Ville de Paris fait payer les bornes aux opérateurs, qui ne se retournent pas vers les usagers ou vers les riverains, l'équilibre financier étant rattrapé au niveau national via sa couverture de réseau.

Néanmoins, la Ville de Paris a établi de déclarer trois zones :

- une zone Premium, dans laquelle la borne coûtera 5.000 euros aux opérateurs, si le trafic est très important. Le 7<sup>e</sup> n'est pas concerné
- une zone haute, qui va couvrir le Champ de Mars et les Berges ; la redevance s'élève à 2.500 euros par borne, en raison de la présence importante de touristes et de la fréquentation ;
- une zone basse, le reste de Paris, où la tarification n'est que de 500 euros par borne ;

Madame le Maire indique s'être enquis avant le Conseil d'arrondissement sur le fait qu'il n'y a pas d'impact pour l'utilisateur.

Monsieur BERNARD propose d'adopter cette délibération.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2016 DFA 71**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

## **8 – Modification de la charte du budget participatif. 2016 DDCT 25**

*Rapporteur : M. Olivier LE QUERE*

Monsieur Olivier LE QUERE indique qu'il s'agit d'une proposition de modification de la charte du budget participatif pour 2016. Cette délibération a pour objet de la modifier pour atteindre plus de souplesse. Il s'agit du remplacement d'un paragraphe par un autre paragraphe, qui enlève le carcan des pourcentages maximum donnés par la Mairie de Paris, ainsi que l'abondement de 1 euro pour 1 euro, ou de 1 euro pour 2 euros, voire de 1 euro pour 3 euros dans les années à venir. Le paragraphe modifié est le suivant : « *Les maires d'arrondissement décidant de mettre en place un budget participatif peuvent y consacrer une partie de leur dotation d'investissement d'intérêt local, et bénéficient alors d'un mécanisme d'abondement de la Mairie de Paris.* »

Monsieur LE QUERE propose de voter favorablement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2016 DDCT 25**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

## **9 - Exonération des droits de place dus par les commerçants des marchés parisiens suite aux attentats du 13 novembre 2015 - avenants aux contrats de délégations de service public. 2016 DAE 18**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

Madame le Maire indique avoir plaidé la cause du 7<sup>e</sup> arrondissement auprès de la Mairie de Paris pour que certains commerçants de l'arrondissement puissent bénéficier d'une indemnisation en raison des effets des attentats du 13 novembre 2015. Bien que ce fonds de solidarité soit consacré en priorité aux commerçants directement impactés dans les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, Madame le Maire a toutefois signalé à la Mairie de Paris et à la Préfecture de Région, la situation de la rue de Varenne fermée sur la demande du Premier Ministre Monsieur Manuel VALLS.

Madame Josiane GAUDE rappelle que la Préfecture de police, à la demande de la Ville de Paris, a décidé, avec notre accord si cette délibération est adoptée, d'amoindrir ce qui doit être payé par les commerçants impactés par les attentats du 13 novembre 2015. A la suite de ces différents échanges entre les représentants des marchés découverts et couverts alimentaires et l'Adjointe au Maire de Paris chargée du commerce et de l'artisanat, l'exécutif a adopté un vœu lors du Conseil de Paris du 23 novembre, afin de leur apporter une aide, notamment matérielle.

La Ville de Paris a donc proposé, à titre tout à fait exceptionnel, d'accorder aux commerçants et artisans abonnés des marchés découverts et couverts alimentaires, des marchés aux puces et des marchés dits spéciaux, une exonération des droits de place, au titre de deux ou trois

journées qui ont fait l'objet d'une interdiction de tenue. Sur l'ensemble de ces contrats, 119.189 euros HT étaient en jeu. La perte d'exploitation des délégataires est constituée d'un manque de recettes dû à l'absence des droits de place.

Le 7<sup>e</sup> arrondissement n'est pas directement concerné par les différents marchés. Il n'en est pas moins solidaire avec l'ensemble des arrondissements parisiens. Madame GAUDE demande de bien vouloir délibérer favorablement et autoriser la signature des avenants portant sur la réduction des redevances des délégataires.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2016 DAE 18**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**10 - Convention de prestations de services avec le Ministère de la Justice – Autorisation-Signature. 2016 DDCT 24**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

Madame GAUDE indique que la Ville de Paris abrite dans ses locaux les tribunaux d'instance, à l'exception de celui du 19<sup>e</sup> arrondissement, hébergé sur un site extérieur à Paris. Pour l'ensemble de ces locaux, différentes prestations sont exécutées par la Ville de Paris pour le compte du ministère de la Justice, au titre des tribunaux d'instance. Ces prestations concernent des missions d'expertise, de contrôle technique des bâtiments, de petit entretien immobilier, la quote-part des charges relative aux flux d'énergies et des services communs, la réalisation d'opérations de réparation et améliorations ponctuelles de petite importance, le nettoyage des locaux, des vitres, etc.

La convention actuelle définissant les conditions de remboursement des prestations effectuées par la Ville au profit du ministère de la Justice s'est terminée le 31 décembre 2015. Aussi, il convient donc de la renouveler, avec l'accord du conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement, pour assurer la continuité des prestations correspondantes. Toutefois, dans la perspective de l'implantation des tribunaux d'instance sur le site des Batignolles, cette convention est conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec une possibilité de reconduction pour une durée maximale d'un an. Cette convention prendra fin le 31 décembre 2017 au plus tard.

Madame GAUDE demande de valider cette convention et d'autoriser la signature.

Madame le Maire se réjouit de retrouver pleinement la disposition des locaux du tribunal d'instance en 2017.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2016 DDCT 24**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

## **11 - Modalités d'occupation et de gestion du domaine public dans le cadre de l'accueil à Paris du championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA. 2016 DJS 152**

*Rapporteur : M. Olivier LE QUERE*

Madame le Maire indique avoir obtenu une occupation beaucoup plus restreinte que prévue initialement pour la Fan Zone de l'Euro 2016 de football, qui de la totalité du Champ de Mars, s'est réduite à l'espace allant de l'avenue Joseph Bouvard à l'avenue de la Motte Picquet. L'ensemble de la Fan Zone sera clôturée, avec installation de portiques de sécurité et palpations pour toutes les entrées à chaque accès de la Fan Zone.

Seuls les riverains auront accès au périmètre entre les avenues de la Bourdonnais et de Suffren par des badges spécifiques pour les voitures. L'Association des amis du Champ de Mars a été associée à la demande de madame le Maire à la préparation technique de l'événement avec les équipes dédiées de la Mairie de Paris.

Sur les berges de Seine, madame le Maire s'est opposée à l'exposition des enseignes commerciales d'annonceurs de l'Euro 2016, qui n'est donc pas mentionnée dans la délibération présentée. L'espace sera occupé par des pavillons de toutes les ambassades des pays représentés à l'Euro 2016. Il y aura également des activités pédagogiques et ludiques.

Monsieur LE QUERE indique que cette délibération concerne principalement des dispositions techniques qui s'appliquent sur deux sites :

- La Fan Zone Champ de Mars pour laquelle la société Lagardère Sports a remporté l'appel d'offres, et qui devra verser une contrepartie de 150.000 euros pour l'occupation du terrain. De plus Lagardère Sports versera une part variable correspondant à la moitié des produits réalisés au-delà de 6 millions TTC de recettes. -
  - Les exploitants de cette zone, au nombre de 6, se verront indemnisés chacun à hauteur de leur chiffre d'affaires déclaratif, ce qui correspond environ à 60.000 euros à diviser en 6, selon leur déclaratif ;
  - Le second site est celui des Berges de Seine, rebaptisé « Berges de l'Europe » pour l'événement, qui s'étend du Musée d'Orsay jusqu'au Pont de l'Alma. Il correspond à la possibilité de mettre à disposition des ambassades ou des offices de tourisme des pays qualifiés à l'Euro 2016, un espace de 50m2, soit marqués au sol, soit pour ceux qui le souhaite un conteneur maritime vitré avec une contrepartie financière de 3 000 ou 5 000 € TTC.

La Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement a toujours été opposée à la Fan Zone de l'Euro 2016 sur le Champ de Mars. Toutefois, la délibération présente des dispositions techniques qui prévoient une indemnisation des concessionnaires du Champ de Mars. Monsieur LE QUERE propose l'abstention sur cette délibération.

Madame le Maire insiste sur le contenu de cette délibération qui comporte des aspects d'indemnisation, pour laquelle un vote défavorable risquerait de pénaliser les concessionnaires. L'ensemble des partenaires de cette Fan Zone sont ouverts à des indemnisations, des compensations, et à la discussion. De plus, cette délibération restreint le statut et la qualité des personnes qui seront sur les berges de Seine.

Monsieur Christian LE ROUX indique également s'abstenir sur cette délibération car les commerçants, qui sont présents sur le site depuis des années pour certains, ne méritent pas de subir, par un vote négatif, des contraintes supplémentaires à celles qu'ils vont subir à partir du mois de mai.

Monsieur LE ROUX salue les efforts de Madame le Maire sur ce qu'elle a pu obtenir de la Ville de Paris. Il rappelle leur position commune pour dire que d'autres sites auraient été préférables, tels que l'hippodrome de Vincennes ou l'hippodrome de Longchamp, plus facilement sécurisables et aussi accessibles que la Tour Eiffel, mais sans le symbole qu'elle représente ce qui a emporté la décision finale.

Monsieur LE ROUX aurait également préféré l'utilisation du stade Emile-Anthoine, lieu fermé, d'où la Tour Eiffel est visible, ce qui aurait pu convenir aux sponsors.

Monsieur LE ROUX s'interroge sur les niveaux des nuisances sonores et de toutes les animations qui seront mises en place. Il garde le souvenir des championnats du monde de beach-volley en 2008, avec en permanence de la musique très forte sous les fenêtres des riverains durant un mois.

Monsieur LE ROUX s'interroge également sur les panneaux publicitaires. Sur les berges de la Seine, les pays présenteront la qualité et le tourisme de leur pays. Mais sur la Fan Zone, avec le groupe Lagardère. Monsieur LE ROUX craint des enseignes publicitaires géantes du type RTL, TF1, Eurosport, Canal + ou autres. Il souhaite éviter que ce site classé soit submergé d'enseignes publicitaires.

Enfin, sur les 150.000 euros et surtout sur la moitié des 6 millions d'euros qui pourraient être obtenus en fonction des ventes des produits publicitaires, Monsieur LE ROUX s'interroge sur le montant qui revient dans le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, mais également au budget de fonctionnement du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Madame le Maire rappelle avoir été très seule à se battre sur le sujet, sans soutien, ne serait-ce que par son propre groupe politique, quand il s'est agi que la Fan Zone de l'Euro 2016 ne soit pas uniquement implantée sur le Champ de Mars. Les autres élus de Paris craignaient sans doute une implantation sur leur propre arrondissement.

Madame le Maire reconnaît avoir obtenu de la part du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Bernard CAZENEUVE, que la Fan Zone soit réduite de moitié, et totalement clôturée, avec des accès via des portiques de sécurité. La possibilité qu'ils ne soient pas mis en place signifierait une nouvelle intervention immédiate de sa part auprès de Bernard CAZENEUVE.

Madame le Maire rappelle avoir souhaité partager la Fan Zone entre le Champ de Mars et le stade Charléty, projet pour lequel le Maire du 13<sup>e</sup> était favorable, parce que cela correspondait à la sociologie de son arrondissement. Il a ensuite décliné en indiquant qu'on lui avait demandé de refuser.

Concernant les nuisances sonores, des contrôles seront effectués, à l'exemple du Paris Eiffel Jumping, où les mesures étaient inscrites dans le cahier des charges. Madame le Maire indique que les riverains ne percevront pas de nuisances : la tonalité et le son seront réglés. Les horaires et les amplitudes d'occupation ont été réduits à sa demande. Une réunion est prévue le 16 mars avec l'association des Amis du Champ de Mars, le groupe Lagardère et la Mairie de Paris, pour exposer l'ensemble du projet. Madame le Maire souhaite que les associations puissent aller visiter le site très en amont. Les installations débutent le 20 mai : des visites seront possibles également pour les élus qui le souhaitent.

Concernant les enseignes, Madame le Maire a demandé à ce qu'elles ne soient pas visibles de l'extérieur de la Fan Zone. Le magasin Mc Donald's sera clôturé et ne possèdera pas toutes ses enseignes habituelles. Il se présentera comme un pavillon d'accueil sans enseignes lumineuses qui pourraient représenter un produit d'appel.

Concernant les emplacements, l'UEFA a des partenaires qui disposent de droits d'emplacement, mais qui doivent présenter des propositions au préalable. Madame le Maire indique que rien n'est encore définitif. Quant aux sommes récoltées, la Mairie de Paris a donné son accord pour en reverser à des associations qui défendent le site du Champ de Mars. Toutefois, une grosse partie sera exclusivement destinée à la remise en état du site. Tout sera donc nettoyé et remis en état.

Monsieur LE QUERE confirme que le stade Emile-Anthoine sera occupé par les bénévoles de l'organisation et des équipes de la Ville de Paris.

Il précise que l'ensemble du site sera en effet clôturé. Ce seront des clôtures type existant dans les stades qui montent à 2,10 mètres de hauteur. Enfin, les enseignes n'ont pas vocation à être tournées vers l'extérieur, mais doivent rester le plus discrètes possible. Un énorme travail de sécurité est également effectué avec la RATP concernant les ouvertures ou fermetures éventuelles de sorties de métro, avec un comptage qui doit permettre de délester une station de métro sur une autre. Il y aura également des détournements de lignes de bus, les avenues Joseph-Bouvard et La Motte-Picquet étant fermées à la circulation automobile.

Madame le Maire affirme avoir préféré travailler avec la Mairie de Paris pour obtenir les concessions qui lui ont été faites, et éviter en amont tout problème de sécurité.

Monsieur Marc LAROCK salue la démarche de Madame le Maire qu'il juge constructive pour cet événement et cette Fan Zone. Monsieur LAROCK souhaite compléter la réponse apportée à M. LE ROUX selon laquelle l'engagement de Lagardère Sports consiste à ce qu'aucune des enseignes de publicité à l'intérieur du site ne soit visible de l'extérieur.

Monsieur LAROCK insiste également sur la remise en état du Champ de Mars, pour laquelle il est très important que le groupe Lagardère Sports s'engage. Il estime enfin que la Mairie de Paris ou la Préfecture de police envisagent peut-être aussi cela comme une répétition pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024.

Madame le Maire indique qu'un flyer d'information sera envoyé aux riverains.

Monsieur LE ROUX estime, à titre personnel, que ce flyer est utile, ne serait-ce que pour informer les riverains et les commerçants de cette zone. Concernant les portiques de sécurité, Il estime impensable, a fortiori en situation d'Etat d'urgence, qu'il n'y en ait pas pour l'accès à la Fan Zone.

Monsieur LE ROUX s'interroge sur les mesures prises par la DPP et le commissariat d'arrondissement pour tous les marchands à la sauvette qui vont s'installer aux alentours de la Fan Zone pour vendre de la nourriture, peut-être parfois avariée.

Madame le Maire indique que la Maire de Paris Anne HIDALGO avait estimé que des terrasses de cafés ayant été attaquées le 13 novembre 2015, les interdire reviendrait à

reconnaitre avoir peur. Des autorisations ont donc été données à nouveau, alors que l'Etat d'urgence ne le permettait pas. Concernant la Fan Zone, le Ministre Bernard CAZENEUVE a assuré que ses abords seraient totalement sécurisés. Il ne pourra donc y avoir de vendeurs ambulants, ni de vendeurs à la sauvette, car ils seront expulsés immédiatement, sauf grave manquement à la sécurité. L'indemnisation des concessionnaires est d'ailleurs prévue en ce sens.

Madame le Maire estime que la Fan Zone pose un problème au ministère de l'Intérieur. Elle est maintenue, parce que l'Etat ne veut pas donner un sentiment de peur et de repli. Enfin, Madame le Maire réaffirme que les badges d'accès pour accès au périmètre entre les avenues de la Bourdonnais et Suffren seront donnés aux seuls riverains.

Monsieur BERNARD souhaite ajouter que Madame le Maire a obtenu de la Ville de Paris qu'elle s'engage enfin à établir le schéma directeur d'aménagement du Champ de Mars.

Madame le Maire souhaite remercier toutes les associations engagées dont les Amis du Champ de Mars, ainsi que les conseils de quartier. Leur aide a permis d'appuyer ce qui a été obtenu.

**Un avis favorable est donné au projet de délibération 2016 DJS 152**

**Pour : 1 (M. LAROCK)**

**Contre : /**

**Abstention : 11 (dont 1 pouvoir écrit)**

**12 - Subvention (30.387euros) et avenant n° 3 avec l'association Saint Simon (7e) pour le jardin d'enfants Les Lutins (7e). 2016 DFPE 59**

*Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE*

Madame Emmanuelle DAUVERGNE indique que la convention avec l'association Saint-Simon pour le jardin d'enfants Les Lutins est d'une durée de 3 ans et viendra à échéance le 31 décembre 2016. Pour l'année 2016, il est proposé de signer un avenant n°3 à cette convention, qui fixe la subvention municipale et l'engagement de l'association à réaliser pour cette même année un taux d'occupation et un taux de fréquentation, et mettre les moyens destinés à atteindre ces objectifs. Au vu du budget présenté pour l'année 2016, il est proposé de fixer la subvention à 30.387 euros.

Madame DAUVERGNE demande de voter favorablement pour cette subvention et cet avenant.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2016 DFPE 59**

**Pour : 12 (dont 1 pouvoir écrit)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

Madame le Maire indique que l'ordre du jour est terminé et passe aux questions diverses :

A l'agenda de la mairie, les conseils consultatifs de quartier (CCQ) :

- Invalides, le 5 avril à 18h30, à la Mairie du 7<sup>e</sup> ;
- Militaire, le 7 avril à 18h30, à la Mairie du 7<sup>e</sup> ;
- Saint-Thomas d'Aquin, le 11 avril à 18h30, à la Mairie du 7<sup>e</sup> ;
- Gros Caillou, le 12 avril à 18h30, à la Maison des Associations.

Le dispositif de la Fan Zone de l'Euro 2016 sera présenté dans les conseils consultatifs des quartiers Ecole Militaire et Gros Caillou.

- Le 16 mars : tournoi de bridge. Des prix seront remis ;
- Dans le cadre du Printemps du Violon, atelier de lutherie pour les enfants le 23 mars ;
- Journée du samedi 26 mars, la Mairie sera ouverte pour apprendre, avec les pompiers de la caserne Malar, tous les gestes qui sauvent en cas d'attentat ;
- Le 30 mars après-midi, chasse aux œufs : un atelier déco pour les œufs et pour des masques sur le visage sera organisé de 14h00 à 16h00 ;
- Le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril : concours de la mousse au chocolat à la Mairie, avec de très beaux lots ;
- Le 13 avril : en Mairie, à partir de 16h00 : présentation du Grand Prix de Formule E qui aura lieu le 23 avril. Rencontre avec les pilotes. Tour avec la Safety Car. Remise des prix des concours de dessin en présence des pilotes. 18h00, Point presse. Présentation du Grand Prix par l'équipe du Trophée des Parisiens, puis questions-réponses avec le public. 19h00, cocktail ;
- Le 14 avril : Forum des Seniors, toute l'après-midi.

Madame Philippine HUBIN souhaite mentionner deux événements :

- « Une Jonquille pour Curie », événement en faveur de la Fondation Curie. Cette fondation, qui est un hôpital, fournit un travail extraordinaire auprès des personnes atteintes d'un cancer. Cette action se tiendra à la Mairie du 7<sup>e</sup> du 17 au 19 mars. Dimanche 20 mars à 10h30, au niveau du Pont de l'Alma, sera lancé le départ de la course de l'opération.
- Le mardi 29 mars, dans le cadre du Conseil local de santé mentale, et particulièrement du groupe de travail sur l'autisme, est organisée une soirée ciné-débat avec une diffusion du film de Sandrine BONNAIRE, *Elle s'appelle Sabine*, à 18h30, dans lequel la réalisatrice a filmé sa sœur atteinte d'autisme durant un an ; le film sera suivi d'un débat avec des psychiatres qui s'occupent particulièrement de cette problématique, tant auprès des enfants que des adultes.

Madame le Maire rappelle avoir organisé des tables rondes sur la fin de vie avec Marguerite CHEVREUL qui ont rencontré un vrai succès. Madame le Maire souhaite également remercier ceux qui ont organisé les ateliers dans le cadre de la Journée internationale de la femme, le 8 mars. La table ronde qui a eu le plus de succès était celui consacré aux congrégations religieuses qui ont parlé de leur engagement.

Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 3 mai à 18h30.

Plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19H30.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement

René-François BERNARD

Rachida DATI